

L'arrondissement de Verdun ne semble pas faire les efforts nécessaires pour corriger ses bévues en matière de planification urbaine. Il est inconcevable que l'on est pas prévu un zonage conséquent au développement urbain intense de l'Ile des Sœurs qui a prévalu au cours des 20 dernières années. Les espaces verts ne peuvent être considérés de réserves foncières pour la construction d'immeubles, incluant des écoles, parce que l'arrondissement et le promoteur omniprésent l'île ont manqués à leur devoir.

La commission scolaire devrait également renoncèà la gratuite des terrains. Chacune des parties devront y mettre du sien afin que les enfants disposent d'écoles convenables pour les parents tout en protégeant les espaces verts déjà réduits en peau de chagrin.

La proposition de l'arrondissement est inconvenante (triangle près du carrefour giratoire). Outre le fait qu'elle aurait pour effet de morceler davantage les espaces verts environnant déjà lourdement équipés d'installations municipales, cette proposition comporte des désavantages au plan urbanistique. Le site propose se trouve à être place trop près d'un carrefour automobile très fréquenté et l'espace restreint constitue un frein au développement de l'école.

En contrepartie, la proposition initiale (parc de chiens) contribuerait également à minéraliser davantage le site et l'espace prévu semble également restreindre le développement de l'école.

D'autres avenues devraient être considérés, incluant la vente de terrains par le promoteur à un prix raisonnable. La ville dispose de pouvoirs réglementaires pour inciter le promoteur à faire des compromis. Cette consultation devrait être l'occasion d'initier des négociation en vue de conclure des accords globaux pour un développement durable à long terme des services éducatifs sur le territoire.

Christian Nadeau